COMMUNE DE MONTREUX

Communiqué
Montreux, 9 novembre 2026

La Commune de Montreux utilise le droit de préemption afin de préserver ses logements abordables

Le 14 septembre, la Municipalité a fait usage du droit de préemption permis par la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL). Celui-ci permet aux communes de se substituer à un acquéreur pour acheter un terrain/immeuble, pour autant que la commune s'engage à préserver des logements d'utilité publique (LUP).

Le bien acheté est un immeuble sis à la rue Gambetta 15-17. Il comprend actuellement neuf logements et se situe à proximité des transports publics et des écoles. Le terrain et l'immeuble associé, adjacents à d'autres parcelles communales, ont été achetés au prix de CHF 4'300'000.-

Avec cet achat, la Commune entend renforcer ses actions pour préserver des logements d'utilité publique sur le long terme, permettant à la population de se loger à prix abordable. Ainsi, la Commune entend respecter l'un des grands principes de la LPPPL, à savoir la préservation du parc locatif. Des logements accessibles pour les Montreusiennes et Montreusiens pourront ainsi être préservés.

L'immeuble produit d'ores et déjà un rendement locatif durable de l'ordre de 4.12 % par année dans son état actuel. Conformément à la volonté du Conseil communal, sa gestion devrait être à terme confiée à une coopérative d'habitation via un droit distinct et permanent (DDP) dont les termes et conditions restent à définir. En outre, la Commune dispose d'un délai de 3 ans pour faire reconnaître ses logements d'utilité publique auprès des autorités cantonales.

L'usage actuel du droit de préemption est valable jusqu'au 31 décembre 2026. Son renouvellement ainsi que ses modalités pour la législature 2026-2031 sont actuellement soumis au Conseil communal qui se prononcera d'ici la fin de l'année.

Contacts :

Romain Pilloud, Municipal en charge de la Cohésion sociale, romain.pilloud@montreux.ch - 078 613 92 33
Simon Smith, Chef du service de la Cohésion sociale, simon.smith@montreux.ch - 021 962 78 31

Cellule communication, communication@montreux.ch – 021 962 79 40